

## *Secteurs fonctionnels*

Chacun dirigé par un sous-ministre adjoint, les quatre secteurs fonctionnels sont chargés d'organiser et de coordonner, dans le monde entier, les activités se rapportant à leurs domaines d'intervention respectifs. Le Secteur de l'expansion du commerce international et celui de la politique économique et commerciale sont responsables, d'une façon générale, des questions économiques et commerciales relevant du ministère et de la coordination de ses activités d'expansion commerciale. Le Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale assume la responsabilité des activités et des institutions multilatérales (l'Organisation des Nations unies et ses institutions spécialisées, de même que le Commonwealth), ainsi que des relations de défense, du désarmement et des autres questions de sécurité internationale. Son sous-ministre adjoint sert d'interlocuteur aux directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères d'autres pays en ce qui concerne les questions d'intérêt politique global. Le Secteur des affaires sociales et des programmes s'occupe de l'élaboration des politiques et de la coordination interrégionale des activités consulaires et d'immigration, de la politique et des programmes sociaux, ainsi que des programmes et opérations d'affaires publiques, ce qui englobe les relations culturelles et académiques, les services d'information du Canada, les activités d'information à l'étranger et les services créatifs centraux.

## *Autres secteurs et bureaux*

Étant donné la complexité de leurs domaines respectifs, le Secteur de l'administration et celui du personnel assument une grande variété de responsabilités. Le Secteur de la coordination des politiques s'acquitte, au sein du nouveau ministère des Affaires extérieures, des fonctions d'un « ministère d'État » et apporte son concours au Comité du cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense. Il coordonne en outre l'analyse des politiques à moyen et à long termes, fournit au sous-secrétaire et aux deux sous-ministres un soutien au niveau des politiques ainsi qu'un appoint en personnel et collabore à certaines opérations de gestion centrale comme l'allocation des ressources. Le Bureau du conseiller juridique est responsable des multiples activités du ministère intéressant les domaines du droit sur le plan international et national. Enfin, le Bureau du protocole s'occupe du protocole et des activités de représentation très diversifiées du gouvernement, ainsi que des relations avec les missions diplomatiques étrangères établies à Ottawa.